



**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**



**territoire
d'énergie**
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ



Dossier de presse – Avril 2019

Une alliance régionale en faveur de la transition énergétique

**Signature de la convention de partenariat entre l'État, la Région,
l'ADEME et les syndicats d'énergie de Bourgogne-Franche-Comté**

**Vendredi 12 avril 2019
BLIGNY-SUR-OUCHÉ (21-Côte-d'Or)**

SOMMAIRE

Contexte	p.3
Des réalisations concrètes, que ce soit à l'échelle régionale ou départementale	p.5
1/ Une alliance régionale au service de la transition énergétique des collectivités	p.5
1.1 / Gestion de l'éclairage public	p.5
1.2 / Mise en place d'un groupement d'achat d'énergies	p.5
1.3 / Maîtrise de l'énergie dans le patrimoine des collectivités	p.5
1.4 / Mise en place de stratégies de transition énergétique dans les territoires	p.6
2/ Une alliance au service d'une mobilité plus propre	p.6
3/ Les syndicats d'énergie, acteurs de l'énergie	p.7
3.1 / Régies de chaleur	p.7
3.2 / Sociétés d'Économie Mixte (SEM)	p.7
3.3 / Acteurs de l'innovation	p.7
Des déclinaisons par territoire	p.9
Côte d'Or / SICECO Territoire d'énergie Côte-d'Or	p.9
Doubs / SYDED	p.10
Jura / SIDEC	p.11
Nièvre / SIEEEN	p.12
Haute-Saône / SIED 70	p.13
Saône et Loire / SYDESL	p.14
Yonne / SDEY	p.15
Territoire de Belfort / Territoire d'énergie 90	p.16
Les acteurs	p.17
Zoom sur Bligny-sur Ouche	p.22
Une centrale photovoltaïque sur la Maison de santé et construction d'un réseau de chaleur	
Contacts presse	p.24

Une alliance régionale en faveur de la transition énergétique

La plupart des pays du monde ont engagé une « transition énergétique » - ou y réfléchissent - sous l'influence d'une double pression : la perception que les énergies fossiles constituent une ressource limitée et la prise de conscience qu'elles influent négativement sur le climat de la Planète.

La « [transition énergétique](#) » désigne le passage d'un système de production et de consommation d'énergie, aujourd'hui axé sur des énergies non renouvelables ([pétrole](#), gaz, charbon), à un autre [mix énergétique](#) plus efficace et plus décarboné, mais également sur des changements d'usages et de comportements, visant notamment à réduire la consommation d'énergie.

La France s'est fixée des orientations et des objectifs précis en la matière¹.

Au plan régional, l'État, la Région et l'ADEME souhaitent engager tout le territoire dans une trajectoire de région à énergie positive d'ici 2050, dont les objectifs seront déclinés dans le SRADDET¹.

Par conséquent, l'ambition commune est de poursuivre la maîtrise des consommations d'énergie en région, tout en développant les énergies renouvelables, afin d'atteindre une couverture totale des besoins d'énergie par ces énergies renouvelables à l'échelle régionale d'ici 2050.

En tant qu'autorités organisatrices dans le domaine de l'énergie, les Syndicats départementaux d'énergies de la région contribuent à cette dynamique.

C'est dans ce contexte que la Région Bourgogne Franche-Comté, l'Etat, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et les 8 syndicats d'énergie de Bourgogne Franche-Comté (Territoire d'énergie Bourgogne Franche-Comté) signent une convention de partenariat, afin de renforcer l'accompagnement des territoires dans la mise en œuvre de la transition énergétique (période 2019-2021).

¹ Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

Le partenariat concerne globalement la mise en œuvre de la transition énergétique dans les territoires, via :

1. **L'accompagnement des territoires engagés dans des démarches de transition énergétique**, TEPos / TEPCV (*Un Territoire à énergie positive est un territoire dont les besoins d'énergie ont été réduits au maximum et sont couverts par les énergies renouvelables locales*), PCET (*Un Plan Climat-Énergie Territorial est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire*) et PCAET (*Le Plan Climat Air-Énergie Territorial, comme son prédécesseur le PCET, est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie*) volontaires ; ou PCAET obligés
2. La **maîtrise de l'énergie dans le patrimoine des collectivités** (bâtiments publics, éclairage public/privé, autres équipements publics)
3. Le **développement des énergies renouvelables et de récupération** (chaleur et électricité dont autoconsommation)
4. Le **développement des réseaux énergétiques** et notamment les réseaux intelligents, les boucles locales d'énergie, le stockage d'énergies...
5. La **promotion et le développement de la mobilité durable (technologies et usages)**, notamment par le biais d'études et d'investissements dans les infrastructures de recharge des véhicules à carburant alternatif (électrique/gaz/hydrogène)
6. La contribution à la résolution des situations de **vulnérabilité énergétique**
7. **L'observation** au service de la connaissance partagée des bilans énergétiques des territoires

Les partenaires travaillent ensemble depuis des années : cette convention permet de capitaliser et d'engager de nouvelles actions dans une perspective d'accélération et de changement d'échelle pour accélérer le déploiement de la transition énergétique.

Sur l'ensemble de ces thématiques, le partenariat recherchera notamment le **développement de montages techniques et financiers innovants** pour aider au développement des projets et à leur aboutissement, la mise en place d'outils de mutualisation, d'ingénierie et d'optimisation de la dépense publique. Ce partenariat s'inscrit dans une logique de mise en cohérence, de partage, d'expertises et de mutualisation.

i La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique, dite Loi TECV fixe les grandes orientations de la transition énergétique en France et fixe les objectifs suivants d'ici 2030 (et par rapport à 1990) :

- La réduction des émissions de GES de 40% (divisées par 4 en 2050)
- La consommation d'énergie finale devra être diminuée de 20 % (50 % d'ici 2050)
- La part des énergies fossiles dans la consommation d'énergie finale devra être réduite de 30 %
- Celle des énergies renouvelables qui devront représenter 32 % de la consommation finale brute d'énergie (40% de la production d'électricité, 38% de la consommation finale de chaleur, 15% de la consommation finale de carburant et 10% de consommation de gaz)
- La quantité de chaleur et de froid renouvelable et de récupération dans les réseaux de chaleur et de froid devra être multipliée par 5

En adoptant le 06 juillet 2017 un Plan Climat, la France a souhaité accélérer la lutte contre le changement climatique en France et à l'international. L'objectif poursuivi est ainsi de mobiliser toute la société, les entreprises, les associations, la recherche, les collectivités territoriales, les partenaires sociaux, à travers les 6 axes suivants :

- Rendre irréversible la mise en œuvre de l'accord de Paris
- Améliorer le quotidien de tous les Français
- En finir avec les énergies fossiles et s'engager vers la neutralité carbone
- Faire de la France le n°1 de l'économie verte en faisant de l'accord de Paris une chance pour l'attractivité, l'innovation et l'emploi
- Mobiliser le potentiel des écosystèmes et de l'agriculture pour lutter contre le changement climatique
- Renforcer la mobilisation internationale sur la diplomatie climatique

DES RÉALISATIONS CONCRETES, QUE CE SOIT A L'ÉCHELLE RÉGIONALE OU DÉPARTEMENTALE

D'ores et déjà, les syndicats d'énergies et leurs partenaires, seuls ou regroupés, ont mis en œuvre diverses actions qui s'inscrivent directement et concrètement dans la transition énergétique. Les axes présentés ci-après n'en sont que des exemples, et comme tels non exhaustifs, mais ils illustrent les dynamiques déjà en place et que la présente convention doit renforcer.

1/ Une alliance régionale au service de la transition énergétique des collectivités

En lien avec les missions historiques des syndicats d'énergies (distribution publique d'électricité), ces derniers apportent leur expertise dans le domaine de l'éclairage public. Comme ils agissent également dorénavant dans le domaine de l'achat d'énergies (électricité, gaz) et celui de la maîtrise de l'énergie dans le patrimoine des collectivités.

1.1/ Gestion de l'éclairage public

L'optimisation de l'éclairage public, via une gestion mutualisée (dispositif « e-lum » dans le **Jura**), un fonctionnement généralisé responsable et vertueux permis par un transfert de la compétence « Éclairage Public » des communes vers le syndicat d'énergies (comme en **Saône-et-Loire**) ou la mise en place de luminaires connectés permettant de surveiller également l'état du réseau de distribution (comme dans la **Nièvre**), constitue un des axes d'excellence des syndicats d'énergies en région.

Les bénéfices sont nombreux : moindre consommation d'énergie, meilleur entretien, télésurveillance, moindres déplacements,...

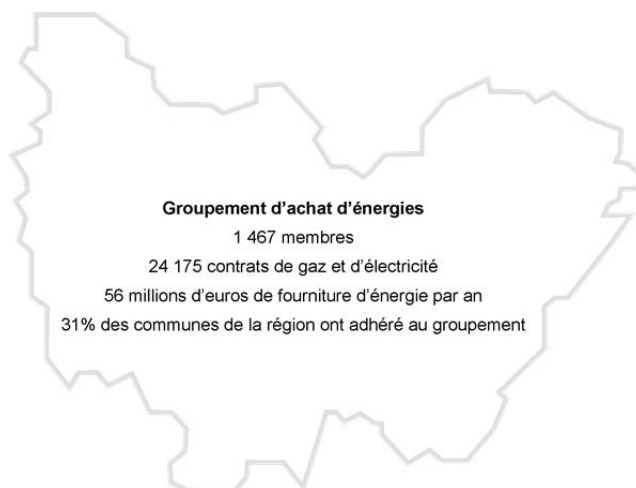
1.2/ Mise en place d'un groupement d'achat d'énergies

Dans le cadre de l'ouverture du marché des fournitures de l'énergie, de l'obligation de mise en concurrence des fournisseurs d'énergie pour les collectivités, les syndicats d'énergies ont collectivement mis en place depuis début 2018 un groupement régional d'achat d'énergies pour plus de 1000 entités soit plus de 24 000 contrats de gaz et d'électricité.

Outre les tarifs avantageux ainsi obtenus, cette démarche permet, entre autre, l'accès à une énergie décarbonée via le système des garanties d'origine et de décharger les collectivités des procédures de mise en concurrence.

1.3/ Maîtrise de l'énergie dans le patrimoine des collectivités

Afin d'aider les collectivités de taille modeste dans leurs politiques d'économies d'énergie, qui ne peuvent pas recruter seules un chargé de mission en matière de maîtrise de l'énergie, l'ADEME a créé le dispositif du Conseil en Énergie Partagé (CEP). Les syndicats départementaux d'énergies y ont résolument adhéré, puisqu'ils accueillent désormais 20 des 28 conseillers en énergie partagés, qui accompagnent les 850 communes de Bourgogne-Franche-Comté de moins de 10 000 habitants aujourd'hui adhérentes à ce service.



Les syndicats d'énergies constituent également des acteurs engagés en faveur de la construction et la rénovation performante des bâtiments publics, via notamment des appels à projets dans ce domaine.

Ainsi, en **Côte-d'Or** ou dans le **Doubs**, des actions de rénovations (permettant d'atteindre la performance BBC ou la délivrance de Certificats d'Économies d'Énergie) ou de pilotage des systèmes de chauffage peuvent être subventionnées par le SICECO ou par le SYDED. Idem dans la **Nièvre** où le SIEEEN soutient financièrement et techniquement les collectivités pour les projets de rénovation ou d'extension performants énergétiquement. Dans le **Territoire de Belfort**, l'aide d'une caméra thermique permet d'appuyer financièrement ces mêmes actions de rénovation, ainsi qu'une enveloppe annuelle de 50 000 €, permettant de soutenir financièrement les communes dans leurs travaux d'économie d'énergie.

Cet appui aux collectivités permet en outre de mobiliser plus efficacement les dispositifs de soutien, notamment financiers, mis en place par les partenaires de la convention.

1.4/ Mise en place de stratégies de transition énergétique dans les territoires

Au-delà de leur exemplarité en matière de gestion de l'énergie dans leur patrimoine, les collectivités ont un fort levier d'action afin de réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre, développer l'utilisation des énergies renouvelables sur leur territoire. Elles peuvent agir dans le cadre de leurs compétences via leurs politiques en matière d'aménagement, de mobilité et en mobilisant les habitants, les acteurs économiques et associatifs...

Depuis 2017, les EPCI de plus de 20 000 habitants se doivent d'élaborer un PCAET (plan climat air énergie territorial), démarche permettant de prendre en compte de manière très concrète l'énergie et le climat, en tant que vecteur participant au développement de leur territoire. Plusieurs syndicats d'énergies, notamment ceux de la **Côte-d'Or**, de la **Nièvre** et de l'**Yonne**, accompagnent ces collectivités, en leur proposant une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction de stratégie et de plans d'actions en associant les acteurs du territoire. Cet appui complète l'offre de formation et l'animation du réseau des territoires en transition (partage d'informations, retour d'expériences), co-animé par l'État, la Région et l'ADEME.

Les PCAET, tout comme les démarches TEPOs / TEPCV / CTE (*Territoires à Energie positive / Territoire à énergie positive pour la croissance verte / Contrat de Transition Écologique*), ou encore le label Cit'ergie (proposé par l'ADEME), contribuent ainsi à l'appropriation des enjeux de la transition énergétique et à sa mise en œuvre concrète dans chaque territoire.

2/ Une alliance au service d'une mobilité plus propre

Outre les considérations liées aux économies d'énergie, le volet mobilité constitue un axe important dans la transition énergétique pour les particuliers. Les syndicats d'énergies apportent ainsi leur concours au développement de la mobilité électrique, pour lequel la Région a défini les cadres et l'ADEME a lancé un dispositif de déploiement des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques (IRVE).

Financés à travers les Programmes d'Investissement d'Avenir et soutenus par la Région, l'ADEME et l'Europe, les syndicats d'énergies assurent donc le développement et assument l'exploitation d'un réseau public dense de bornes de recharges. C'est ainsi que, depuis 2013, près de 600 points de charge ont été installés sous leur égide, contribuant ainsi au maillage du territoire.

3/ Les syndicats d'énergie, acteurs de l'énergie

À l'origine destinés à permettre l'accès à l'électricité en tout point du territoire, les syndicats d'énergies ont développé un large champ d'actions dans tous les domaines de l'énergie, depuis celui des économies d'énergie (cf supra) jusqu'à celui de la production d'énergie, via des structures dédiées (régies, SEM).

3.1/ Régies de chaleur

Le développement des chaufferies biomasse avec réseau de chaleur public a conduit plusieurs syndicats d'énergies à mettre en place des régies de chaleur, afin de permettre aux communes concernées de bénéficier d'une assistance et d'une expertise mutualisée pour la conception, la construction et l'exploitation, soit un service « clé en main ».

C'est ainsi le cas dans la **Nièvre**, la **Haute-Saône** ou la **Côte-d'Or** où ces 3 syndicats contribuent, en outre, à aider financièrement la réalisation de telles chaufferies.

L'accompagnement des collectivités grâce à ces régies permet de faciliter le montage de projets, leur permettant de voir le jour par le soutien coordonné des syndicats d'énergies, de la Région et de l'ADEME.

3.2/ Sociétés d'Économie Mixte (SEM)

Afin d'accompagner et de porter le développement de projets de production d'énergies renouvelables locaux et citoyens, plusieurs syndicats d'énergies ont initié la création de SEM. Quatre sont aujourd'hui opérationnelles : Côte-d'Or Énergies, Nièvre Énergies, EnR Citoyenne et Yonne Énergie et une cinquième est en cours de constitution (en Saône et Loire).

Ces structures, fondées et portées majoritairement par les syndicats d'énergies, sont composées d'acteurs publics et privés. Elles ont pour ambition de développer des projets EnR pour les territoires tout en conservant les recettes issues de ces projets et en maximisant les retombées locales.

Encouragées par la Région, actionnaire de trois d'entre elles, et par l'ADEME, ces SEM ont vocation à intervenir de façon complémentaire dans toute la région, tout comme la structure coopérative de financement participatif JURASCIC. D'autres coopératives ayant un périmètre d'action plus local existent et se développent, amplifiant la participation citoyenne aux projets d'énergies renouvelables.

L'État, La Région, l'ADEME et les syndicats d'énergies encouragent les projets participatifs par des dispositifs de soutien incitatif (État), et par la mise en place de missions d'animation et d'appui dédiées au niveau régional (ADEME et la Région). Ces dispositifs favorisent notamment le recours aux SEM régionales pour un meilleur ancrage territorial des projets où la place des collectivités et acteurs locaux est reconnue.

3.3/ Acteurs de l'innovation

Être partenaire de projets innovants, c'est par exemple ce qui conduit le syndicat d'énergies de l'**Yonne** à s'investir dans la filière hydrogène, notamment à travers le projet « Hyaunais ».

L'innovation est une priorité des acteurs publics pour la transition : la Région soutient fortement la filière hydrogène dont elle coordonne la structuration et un fonds dédié, géré par l'ADEME a été mis en place par l'État. La Région expérimente également un projet de consommation locale d'électricité, de façon à rapprocher à consommation et production d'énergie et accéder à l'énergie.

Quelle que soit la filière (éolien, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité, biomasse...), les syndicats d'énergies participent, aux côtés de l'État, de la Région, de l'ADEME et des collectivités qu'ils accompagnent, au développement de la production d'énergies renouvelables sur leur territoire et agissent en conséquence pour favoriser l'émergence de projets.

DES DÉCLINAISONS PAR TERRITOIRE

Dans le département de la Côte d'Or / SICECO

Trois programmes pour réduire les dépenses énergétiques de ses adhérents

Pour les communes et les EPCI, le SICECO, territoire énergie Côte-d'Or, subventionne les travaux d'efficacité énergétique réalisés dans les bâtiments sous condition de transfert et d'activation de la compétence Conseil en Énergie Partagé (CEP).

Cette dernière permet aux adhérents de maîtriser leur facture d'énergie et de développer une véritable politique d'efficacité énergétique. Le Conseiller en énergie partagé, en partie cofinancé par l'ADEME, cible les actions les plus efficaces et les plus rentables à mettre en œuvre pour diminuer les consommations d'énergie dans les bâtiments communaux et communautaires, tout en améliorant le niveau de confort des usagers.

Afin de faciliter et d'encourager la réalisation de ces travaux, le SICECO a mis en place trois programmes d'aides :

- L'appel à projet « Rénovation énergétique BBC »

Ce programme vise la rénovation globale d'un bâtiment permettant d'atteindre le niveau BBC (Bâtiment Basse consommation). Tous les travaux réalisés dans les bâtiments communaux ou communautaires peuvent être subventionnés à hauteur de 35 %⁽¹⁾ de la dépense éligible plafonnée à 50 000 € par projet.

- L'appel à projet « Rénovation énergétique non BBC »

Les travaux éligibles aux CEE peuvent bénéficier de ce programme. Ils sont subventionnés à hauteur de 35 %⁽¹⁾ pour un plafond de 20 000 €.

- Le programme « Régulation / télégestion »

Il incite à l'installation ou à l'amélioration d'équipements de régulation et de télégestion des systèmes de chauffage des bâtiments publics. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 35 %⁽¹⁾ pour un plafond de 5 000 € par projet.

⁽¹⁾ Pour les communes urbaines et intercommunalités, taux de subvention défini au prorata du reversement de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE) de la commune sur laquelle se situe le projet.

Depuis le début des programmes, 790 000 € ont été attribués à 43 collectivités permettant la réalisation de 9 millions d'€ d'investissements, dont pratiquement 4 millions de travaux liés à la rénovation énergétique. 15 projets BBC ont été soutenus par le SICECO dans le cadre de ces programmes.

Dans le département du Doubs / SYDED

Bornes de recharge de véhicules électriques

Dans l'objectif de développer la mobilité électrique sur le territoire départemental, le SYDED a décidé de mailler le territoire du Doubs par un réseau public d'infrastructures de recharge de véhicules électriques et hybrides.

Ce projet, d'un montant total de 730 000 € et accompagné financièrement par l'ADEME la région Bourgogne-Franche-Comté a été déployé en 2018. 47 bornes de recharge sont aujourd'hui opérationnelles dans le Doubs.

Dans une logique d'efficacité, plusieurs entités publiques, le SYDED, le SIEL, le SIED 70 et les Conseils départementaux du Doubs et du Jura, se sont regroupées pour installer ces équipements sous une coordination régionale.

Le marché passé avec l'entreprise CITEOS-Besançon (Groupe Vinci), permet l'installation de bornes de marque SOBEM-SCAME (Sainte-Marie-sur-Ouche, Côte d'Or) sur une trentaine de communes et communautés de communes du Doubs.

Les accords déjà signés avec les opérateurs internationaux permettent aux abonnés de recharger les véhicules dans l'Europe entière et réciproquement, avec des tarifs attractifs et des moyens de paiement innovants (smartphone et cartes sans contact notamment). Une évaluation sera réalisée courant 2019 afin de développer l'usage des installations à destination des usagers.

Ces installations, toutes en charge "accélérée", permettent de recharger complètement un véhicule citoyen en 1h30, elles permettent également de redonner une dose d'autonomie suffisante pour continuer sa route à l'issue d'une courte course ou d'un arrêt ponctuel.

A travers ce projet, le SYDED et les communes du Doubs investissent ainsi doublement, d'une part pour le développement et l'attractivité du territoire et d'autre part pour l'accompagnement de l'industrie automobile dans son mouvement pour la transition énergétique.

Dans le département du Jura / SIDEC

La SEM Énergies Renouvelables Citoyenne

Une Société d'Economie Mixte Énergies Renouvelables Citoyenne (SEM EnR Citoyenne) a été créée en 2016 pour accompagner et porter le développement de projets locaux et citoyens de production d'énergies renouvelables : éoliens, solaires photovoltaïques, biomasse, méthanisation, hydroélectricité, stockage de l'énergie.

Cette SEM, composée de 16 actionnaires publics et privés, a été créée avec les ambitions suivantes :

- Faciliter le développement de projets locaux de production d'énergies renouvelables
- Conserver sur le territoire départemental, régional les recettes produites par ces projets rentables
- Créer un outil de contrôle et de décision sur le territoire dans le domaine des EnR avec une gouvernance assurée par les collectivités locales
- Associer les citoyens à ces projets et à leur financement (financement participatif)

Le SIDEC est fortement impliqué en tant qu'actionnaire majoritaire et animateur de cette SEM, qui est un outil opérationnel. A ce titre, elle vient d'acquérir une éolienne sur le parc éolien de Chamole, dont elle assure l'exploitation et la production d'électricité.

L'actionnariat public est constitué principalement du SIDEC, du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, et d'une commune, l'actionnariat privé est représenté par les SEM ENr existantes et voisines ainsi que plus de 800 citoyens impliqués dans le financement participatif et regroupés via des structures coopératives ad hoc (Jurascic, Energie partagée investissement, Ercisol, ...).

La création d'une SEM énergies renouvelables Citoyennes s'inscrit pleinement dans les objectifs de la transition énergétique et du Schéma régional climat air énergie (SRCAE) qui doit porter à 32% la part de la consommation d'énergie finale fournie par les énergies renouvelables à échéance de 2020.

E-lum : service de maintenance mutualisé de l'éclairage public

Le SIDEC apporte, depuis son origine, son aide technique et financière aux communes jurassiennes sur les installations d'éclairage public, équipement quasiment indissociable des réseaux de distribution publique d'électricité. 100 % des installations des communes ont été diagnostiqués.

Le SIDEC propose aux collectivités le dispositif "e-lum" qui permet de mettre en œuvre des moyens mutualisés, afin d'améliorer les installations d'éclairage public. Ce dispositif qui fait l'objet d'une convention de 6 ans entre la collectivité adhérente et le SIDEC assure les services suivants :

- Un service de maintenance mutualisée
- Un accès web à la cartographie du patrimoine éclairage public de la collectivité
- La maintenance préventive des lampes sodium haute pression et des coffrets d'éclairage et la maintenance curative des points lumineux et coffrets d'éclairage public de la collectivité
- Le repérage de tous les supports d'éclairage et armoires de commandes
- Le bilan de l'exploitation du parc d'éclairage public et le suivi annuel des consommations
- La désignation d'un chargé d'exploitation

E-lum, qui a rencontré un vrai succès, a été adopté par pratiquement tout le territoire jurassien et représente plus de 20 000 points lumineux, 155 collectivités adhérentes et 900 interventions annuelles.

Dans le département de la Nièvre / SIEEEN

Le réseau de chaleur de la Charité-sur-Loire

Le SIEEEN s'investit sur son département dans la filière du bois énergie avec la création de la compétence chaleur, par le biais de sa régie chaleur, créée en 2012. Il propose aux collectivités de les accompagner sur la conception, la réalisation et le financement de chaufferies bois remettant ensuite les équipements à la collectivité pour leur exploitation sous le contrôle du Syndicat.

Après une quinzaine de réalisations en secteur rural, le SIEEEN a réalisé en 2018 son premier réseau de chaleur biomasse de type urbain sur la ville de la Charité-sur-Loire.

Le coût de cette réalisation (études et travaux) s'élève à 3 861 000 € HT, subventionnés par :

- l'ADEME dans le cadre du FONDS CHALEUR à hauteur de 1 647 000 €
- le conseil régional Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 300 000 €
- et par le SIEEEN à hauteur de 1 910 000 € via un emprunt.

Ce sont au total 23 bâtiments qui sont raccordés à ce réseau, représentant 3 200 mètres de linéaire, pour une puissance installée de 7 700 kW. Cette réalisation comporte un silo enterré pour les plaquettes bois de 300 m³ et d'une centrale photovoltaïque de 9 kWc.

Avec cet ensemble, la Régie est devenue le premier opérateur en énergie bois du Département de la Nièvre avec une puissance totale de 6,8 MW bois installés et 2,5 MW en phase projet sur 2019, pour un montant d'investissement de plus de 7 millions d'euros. Elle détient également deux plateformes de transformation et de stockage de plaquettes forestières pour alimenter ses chaufferies.

Des luminaires connectés déployés sur le département

Depuis 2015, le SIEEEN s'est engagé dans une campagne de modernisation de l'éclairage public. La solution de luminaires connectés en télégestion a été retenue afin de maîtriser les dépenses d'énergie liée à l'éclairage public, tout en vérifiant, en temps réel, la qualité de la fourniture d'énergie à distance.

Aujourd'hui, ce sont presque 6 000 luminaires connectés LED (sur un total de 55 000 répartis sur tout le département, hors Nevers) qui ont été implantés sur 116 communes nivernaises (dont 293 ayant transféré leur compétence au syndicat, le département en totalisant 309 au total). Le SIEEEN a estimé que la supervision et la commande à distance permettront d'économiser 100 000 km de déplacements par an.

2ème appel à projets sur la rénovation énergétique des bâtiments publics

Le SIEEEN a décidé en 2015 de renforcer sa politique en faveur des actions de Maîtrise de l'Énergie et de Développement des Énergies renouvelables en organisant des Appels à Projets, avec pour objectif de soutenir financièrement et techniquement les collectivités de la Nièvre dans la réalisation de projets de rénovation ou d'extensions de bâtiments publics performants en matière d'efficacité énergétique.

Le SIEEEN a mobilisé une enveloppe de 1 200 000 € sur 3 ans. Au total, près de 30 dossiers auront bénéficié de ce soutien pour un montant total de travaux de 8 504 000 €. Le bilan de l'action est en cours pour définir un nouveau programme 2019/2021.

Dans le département de la Haute-Saône / SIED 70

Régie de chaleur

Depuis 2008, le SIED 70 avec le soutien de l'ADEME et de la Région Bourgogne-Franche-Comté a investi 1 240 000 € HT pour la construction de trois chaufferies biomasse et de leurs réseaux de chaleur (Scey-sur Saône, Gy et Marnay) et a lancé les premières études pour une 4ème chaufferie à Vesoul.

Le SIED 70 gère ces installations en régie avec prestation de service. Il a donc passé des contrats d'approvisionnement et des marchés d'exploitation/entretien avec des entreprises locales.

Un système de télégestion avec un relevé informatisé à distance de tous les compteurs permet une facturation mensuelle de l'énergie aux abonnés, selon une tarification avantageuse comparée aux énergies fossiles.

Bilan global 2017 des 3 réseaux de chaleur en activité

- 1 370 kW de puissance bois-plaquettes
- 200 kW de puissance granulés
- 2 800 km de réseaux de chaleur
- 31 bâtiments raccordés dont 3 collèges, 3 gymnases, 1 maison de retraite, 4 écoles, 9 bâtiments publics et 11 particuliers
- 3 527 MWh produits
- 1 016 tonnes de bois plaquettes forestières livrées pour alimenter les chaudières principales
- 670 tonnes de CO2 non rejetées dans l'atmosphère

Le SIED70 intervient également en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage pour les collectivités qui souhaitent directement développer un réseau de chaleur et a ainsi contribué à la mise en œuvre de 19 chaufferies bois sur le territoire départemental.

Dans le département de la Saône et Loire / SYDESL

Vers un éclairage public responsable et vertueux

Responsable de la moitié des émissions de CO₂ attendues à l'horizon 2030, l'éclairage public engendre chaque année dans le monde 1,9 milliard de tonnes de CO₂, soit près de quatre fois les émissions annuelles de gaz à effet de serre de la France.

En Saône & Loire, l'ensemble des communes rurales (528) a transféré la compétence éclairage public au Syndicat Départemental d'Énergie, le SYDESL. Le Syndicat est donc propriétaire des équipements d'éclairage public et est tenu d'en assurer le renouvellement et la maintenance.

Sensible aux enjeux du réchauffement climatique et aux impacts environnementaux liés à la pollution lumineuse, le Syndicat Départemental d'Énergie de Saône & Loire a investi dans la rénovation du parc d'éclairage public des communes rurales en remplaçant progressivement le matériel vétuste par un équipement respectueux de l'environnement, en appliquant une maintenance préventive et en incitant les communes adhérentes à éclairer «juste et durable».

La baisse de la puissance installée, la suppression des sources lumineuses à base de mercure et la sensibilisation des élus à l'extinction nocturne partielle sont autant d'actions qui contribuent à la réduction de la demande en énergie et qui ont eu un impact réel sur l'environnement, la biodiversité, la pollution lumineuse et le réchauffement climatique.

En quelques années, à l'échelle de la Saône & Loire, la rénovation du parc d'éclairage public a permis de réduire la production de gaz à effet de serre de près de 50%, soit 2 232 tonnes de CO² en moins.

Parallèlement au remplacement des luminaires vétustes et des sources lumineuses obsolètes, le SYDESL installe progressivement des horloges astronomiques programmables permettant de synchroniser l'allumage et l'extinction pour adapter la consommation d'énergie aux besoins réels d'éclairage. Une meilleure maîtrise des commandes permet un éclairage plus juste et a généré une économie d'énergie de près de 58% pour les communes de Saône & Loire. Désormais, les communes urbaines de Saône & Loire confient également au SYDESL la gestion et l'amélioration de leur parc d'éclairage public.

Un tel bilan est rendu possible grâce à la prise de conscience et à la volonté des élus des communes et du SYDESL de s'engager en faveur du développement durable du territoire.

Dans le département de l'Yonne / SDEY

Transformer les déchets en richesse

Le SDEY a pour projet d'utiliser le site COVED (centre de collecte et de recyclage des déchets) situé à Duchy dans l'Yonne pour produire du méthane de synthèse à partir du gaz carbonique, issu de la méthanisation des déchets, combiné à de l'hydrogène produit sur place. Ce projet baptisé «Hyaunais» a pour objectif de structurer une filière de valorisation de l'électricité éolienne et du CO2 fatal issu du biogaz. Ce projet qui s'inscrit dans le megaprojet ENRgHY a récemment obtenu un soutien de l'ADEME au titre du PIA (Programme d'Investissement d'Avenir) dans la mise en œuvre de sa phase pilote.

Le projet sera une vitrine du « Power-to-Gas » en France et en Europe et permettra de démontrer la rentabilité économique de la filière hydrogène. Ce centre d'enfouissement traite 70 000 tonnes de déchets ménagers de 200 000 habitants donnant une production naturelle de 400 Nm³/h de biogaz brut. Ce méthane produit est collecté et injecté sur le réseau GrDF grâce à un système d'épuration nommé « Wagabox ». Ce projet a bénéficié d'un soutien de l'ADEME.

ce projet baptisé Hyaunais répond à de multiples objectifs :

- Optimiser la production éolienne intermittente dans l'Yonne. Les surplus électriques ne sont plus perdus, mais convertis en méthane injecté sur le réseau et utilisable ultérieurement
- Valoriser le CO2 fatal issu du biogaz et diminuer ainsi l'empreinte carbone des déchets ménagers enfouis en décharge
- Augmenter la proportion de gaz vert dans le réseau national de gaz naturel, en utilisant l'épurateur en place pour le biogaz issu de la méthanisation
- Démontrer la faisabilité technico-économique et la répliquabilité du « Power-to-Gas », (doublement potentiel de la production des sites de méthanisation et d'enfouissement)
- Initier une filière industrielle nationale du Power-to-Gas, allié essentiel du déploiement des EnR, en valorisation et en stockant l'électricité (transformation en hydrogène) produite par un parc éolien
- Expérimenter la mise en place d'un smart-grid local: mise en réseau de producteurs d'EnR (Compagnie du vent), de consommateurs et de solutions de flexibilité (Hyaunais) sous l'égide d'Enedis
- Démontrer la prédiction de production d'un parc éolien
- Gérer l'intermittence des EnR par couplage des réseaux électriques et gaziers
- Etre répliquable sur d'autres sites

Le principe du « Power-to-Gas» repose sur le stockage de la surproduction des énergies renouvelables grâce à leur transformation en hydrogène ou en méthane de synthèse. Les réseaux existants de gaz naturel peuvent accueillir l'hydrogène ou le méthane ainsi produit et permettent leur stockage, leur transport et leur valorisation par mélange avec le gaz naturel. Ce projet sera mené avec le concours de grands partenaires industriels et des PME, mais aussi avec des collectivités, notamment la Région Bourgogne Franche-Comté.

Le SDEY a fait le choix d'investir dans la filière hydrogène, afin d'amorcer son développement dans le département de l'Yonne et s'inscrire dans une politique énergétique et économique ambitieuse.

Installation de Bornes de recharge de véhicules électriques

L'objectif est de développer la mobilité électrique sur le territoire départemental et ainsi favoriser l'usage des véhicules électriques. Cette démarche de déploiement régional permet au Territoire de Belfort d'assurer une continuité du service aux usagers. Une uniformité avec les départements limitrophes offre la possibilité de supervision et de maintenance commune. En 2018, 102 véhicules électriques ont été recensés sur le département.

D'ici fin 2019, Il est prévu que le syndicat TDE90 installe 43 bornes accélérées et 1 borne rapide. Le déploiement se fait uniquement en zones résidentielles, en zones d'activités et en pôle d'échanges multimodal, avec une implantation sur des parkings accessibles 24h/24, 7j/7, et la gratuité du stationnement pendant la charge + 2h. Seule la charge est payante. Chaque installation comprend une station de recharge de deux bornes, compatible avec les deux roues.

Le règlement peut s'effectuer par carte bancaire ou par paiement dématérialisé par le biais de « Freshmile ». Un contrôle de la rotation des véhicules est effectué régulièrement, afin d'éviter que les véhicules restent stationnés en dehors du temps de chargement.

Partenaires / Financement du projet

Une coordination régionale assure la cohérence du projet.

Territoire d'énergie 90 est porteur du projet sur le département et finance l'intégralité du projet aussi bien pour l'acquisition et l'installation des bornes, que pour leur maintenance, leur supervision et leur alimentation en électricité. Il bénéficie d'une participation financière de l'ADEME à hauteur de 50 %.

Implantation

16 bornes ont déjà été installées par le syndicat depuis 2018, d'autres sont à l'étude.

Au total, 44 bornes seront posées par le syndicat sur le Territoire de Belfort d'ici fin 2019 dans des zones stratégiques de stationnement : centres ville, zones commerciales, zones de services et habitats verticaux (appartements). Depuis juillet 2018, on compte 26 utilisateurs réguliers pour une consommation de 3050 kWh et une durée de 375 heures.

LES ACTEURS



ÉTAT

La transition énergétique et écologique étant une priorité du Gouvernement, les services déconcentrés de l'Etat dans leur ensemble œuvrent à la déclinaison en région de la stratégie de la France pour l'énergie et le climat sous l'autorité du préfet de région.

L'efficacité énergétique, la mobilité, la rénovation et l'accompagnement des collectivités notamment pour l'établissement de leur Plan Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) sont ainsi au cœur des actions que l'État mène en lien avec ses partenaires. Les services de l'État en région contribuent également à la définition des grandes orientations de la politique énergétique en région aux côtés du conseil régional,

L'État en région est également le garant du respect des procédures lors de la mise en œuvre des projets, notamment d'énergie renouvelable, et veille à la conciliation entre les enjeux de la transition énergétique et de la protection de l'environnement.

Les services pleinement impliqués dans l'application pratique de la Transition énergétique et écologique sont notamment les suivants.

La DREAL, en tant que représentant régional du ministère en charge des problématiques de l'air, du climat et de l'énergie, ainsi que du logement, veille à la bonne déclinaison de ces politiques. Le portage de ces politiques auprès des territoires est notamment assuré par les DDTs dont le maillage territorial assure une proximité avec les acteurs locaux. La DRAAF apporte pour sa part son expertise sur les sujets en lien avec le monde agricole et forestier, tandis que la DIRECCTE quant à elle assure l'appui à certaines filières, via le soutien aux entreprises, à l'emploi et la formation.



RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

La loi du 17 août 2015 a confié aux régions le rôle de chef de file de la transition énergétique. Dans ce contexte et dans la continuité de l'action des deux anciennes régions, la région Bourgogne-Franche-Comté a fait de la transition énergétique et écologique l'une des trois priorités de son plan de mandat avec pour ambition : faire de la Bourgogne-Franche-Comté une région à énergie positive à horizon 2050 et décliner les objectifs dans le futur Sraddet.

Dans ce cadre, la région a adopté une stratégie opérationnelle en décembre 2017 qui s'appuie notamment sur l'efficacité énergétique des bâtiments, sur les mobilités de demain, sur l'accélération du déploiement des énergies renouvelables ainsi que sur l'innovation avec la structuration de la filière hydrogène.

Entreprendre la transition énergétique appelle la mobilisation de tous les acteurs, de tous les territoires, la contribution des pionniers et la mise en mouvement des citoyens.

C'est à ce titre et dans cet esprit, qu'une convention pluriannuelle d'objectifs, de partenariats et de coordination avec les huit syndicats d'énergie de la région, acteurs essentiels de cette transition et représentants 3674 communes adhérentes, est signée aujourd'hui avec l'Etat et l'ADEME.



ADEME

L'ADEME est un établissement public de l'Etat qui apporte conseils, méthodes et financements. Elle a pour mission d'accélérer et de massifier la transition énergétique en agissant depuis le stade de la Recherche et Développement jusqu'à la mise en œuvre de projets opérationnels.

Fort de son expertise, l'ADEME promeut les démarches territoriales, accompagne la montée en compétence de tous les acteurs par la production et la diffusion des connaissances contextualisées, par la construction de visions prospectives, avec des évaluations environnementales et socio-économiques.

Elle est étroitement associée à la mise en œuvre des politiques de l'Etat dans les domaines de l'environnement et de l'énergie. Elle conseille les collectivités publiques et les acteurs économiques en soutenant leurs projets. Elle contribue à sensibiliser tous les acteurs et à faire évoluer les comportements y compris du grand public en intégrant les innovations sociales dans ses programmes. L'ADEME, précurseur, s'inscrit dans une démarche partenariale pour faire avancer les acteurs dans la transition énergétique et dans une économie du déchet à haute qualité environnementale.



Le SICECO, Territoire d'énergie Côte-d'Or : Syndicat d'Énergie de Côte d'Or (21)

Constitué en 1947, le SICECO est un syndicat mixte fermé agissant sur le territoire de la Côte-d'Or et regroupant 676 communes et 18 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Fondé sur les grands principes de la solidarité intercommunale, il participe activement à l'aménagement du territoire, au service des élus et des usagers. Tout en respectant l'environnement, il favorise le développement économique et la qualité de vie.

Le SICECO opère dans les domaines suivants : distribution publique d'électricité, de gaz et de chaleur, éclairage public, énergie (planification, développement des énergies renouvelables et maîtrise de l'énergie), bornes de recharge pour véhicules électriques, cartographie et service d'information géographique, service de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie courants.

Plus d'infos : www.siceco.fr



Le SYDED : Syndicat Mixte d'Énergies du Doubs (25)

Le SYDED regroupe 563 communes du département du Doubs depuis sa fondation le 15 décembre 2000. Il a rejoint la charte nationale en novembre 2018 et s'intitule désormais Territoire d'énergie – Doubs-SYDED.

Il emploie 20 agents et intervient principalement dans la gestion de la concession de distribution publique d'électricité, en tant que maître d'ouvrage des travaux dans le secteur des réseaux « secs » et dans l'assistance, le conseil aux communes et la réalisation de projets de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables.

Depuis 2017, il gère également le réseau public de bornes de recharge de véhicules électriques dans le département du Doubs.

Plus d'infos : <http://syded.fr>



Le SIDEJ : Syndicat mixte d'énergies, d'équipements, et de e-communication du Jura (39)

Le SIDEJ (Syndicat mixte d'énergies, d'équipements et de e-communication du Jura) accompagne techniquement et financièrement l'ensemble des collectivités du Jura dans la gestion et le développement des réseaux d'électricité et de gaz et du patrimoine communal, dans la maîtrise de leurs coûts de fonctionnement et assure un service de mutualisation d'informatisation des services des collectivités.

Anticiper et garantir un service public de qualité et de proximité : le SIDEJ renforce ses actions de transition énergétique, notamment en étant le premier actionnaire de la SEM Énergies Renouvelables Citoyenne, outil de développement des énergies renouvelables dans les territoires.

Créé en 1949 pour effectuer l'électrification du département du Jura, le SIDEJ a depuis étendu ses activités à des domaines très variés :

- Distribution publique de l'électricité.
- Distribution publique de gaz.
- Achat d'énergie.
- Éclairage public.
- Aménagements et équipements collectifs.
- Technologies de l'information et de la communication.
- Accompagnement des territoires dans la transition énergétique.

Plus d'infos : www.sidej-jura.fr



Le SIEEEN : Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (58)

Le SIEEEN est un établissement public qui met ses compétences au service des collectivités nivernaises et de leurs administrés. Il s'agit d'un syndicat mixte ouvert à la carte auquel adhère l'ensemble des 309 communes de la Nièvre, 9 établissements publics de coopération intercommunale, 5 syndicats, ainsi que le Conseil départemental.

Créé en 1946 pour achever l'électrification du département de la Nièvre, le SIEEEN a depuis étendu ses activités à des domaines très variés :

- Distribution publique de l'électricité.
- Distribution publique de gaz.
- Production décentralisée d'électricité.
- Achat d'énergie.
- Eclairage public et signalisation lumineuse.
- Traitement des déchets ménagers et assimilés.
- Réseaux et infrastructures de télécommunication.
- Réseaux de chaleur.
- Architecture et gestion patrimoniale.
- Technologies de l'information et de la communication.
- Infrastructures de recharge pour véhicule électrique (IRVE).

Conscientes que certaines missions nécessitent des moyens humains et matériels qu'elles ne possèdent pas toujours, les collectivités nivernaises en ont progressivement confié la charge au SIEEEN. Ainsi, les collectivités ont la possibilité de transférer certaines compétences au Syndicat ou de faire appel à lui dans le cadre d'une prestation de service.

Le SIEEEN est également le membre fondateur de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Nièvre, ainsi que le principal actionnaire de la société d'économie mixte "Nièvre Énergies" qui promeut les énergies renouvelables sur le département.

Plus d'infos : <http://www.sieeen.fr>



Le SIED 70 : Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône

Le SIED 70 regroupe l'ensemble des communes du département de la Haute-Saône. Il est l'autorité organisatrice, sur tout le département, de la distribution de l'électricité et, à la demande de ses adhérents, du service public de distribution de gaz.

Le SIED 70 intervient également pour des travaux d'investissement en éclairage public et pour la mise en place de génie civil de communications électroniques, notamment lors d'extensions souterraines du réseau de distribution d'électricité et à l'occasion de travaux de dissimulation de réseaux aériens.

Il assiste, techniquement et financièrement, les collectivités, dans de nombreux domaines liés à la transition énergétique et les énergies renouvelables (réseau de chaleur bois, électromobilité, photovoltaïque, géothermie, amélioration énergétique des bâtiments et de l'éclairage public, valorisation de Certificats d'Économie d'Énergie).

Plus d'infos : www.sied70.fr



Le SYDESL : Syndicat Départemental d'Énergie de Saône et Loire (71)

Le SYDESL, c'est l'énergie des territoires

Il y a plus de 70 ans, les communes de Saône & Loire décidaient de s'unir pour assurer efficacement la distribution publique d'électricité : le Syndicat Départemental d'Énergie de Saône & Loire naissait alors de la volonté des collectivités de travailler ensemble pour garantir au territoire l'équilibre de la desserte en électricité, la qualité des réseaux et leur développement.

Au fil des années, fort de l'expertise acquise sur l'énergie et les réseaux, le SYDESL a pu élargir ses compétences et proposer aux communes des services et dispositifs d'accompagnement complémentaires en faveur de la transition énergétique : PCAET, Société d'Economie Mixte pour les énergies renouvelables, gestion des CEE ou encore déploiement du réseau départemental des bornes de recharge pour véhicules électrique.

Les métiers et services du SYDESL

- Distribution publique d'électricité et de gaz
- Éclairage public
- Télécommunications
- Réseaux de chaleur et de froid
- Système d'Information Géographique (S.I.G.)
- Groupement d'achat d'énergie
- Maîtrise de la Demande en Énergie (M.D.E.)
- Mobilité électrique
- Plans Climat Air Énergie Territoriaux
- Certificats d'Économies d'Énergie
- Solidarité face à la précarité énergétique

Plus d'infos : www.sydesl.fr



Le SDEY : Syndicat d'Énergies de l'Yonne (89)

Le SDEY organise la distribution publique d'électricité dans l'Yonne. Il est l'acteur de référence pour l'aménagement énergétique du territoire.

Propriétaire de 4 322 km de réseau basse et moyenne tension, le SDEY gère pour le compte des communes adhérentes les réseaux dont l'exploitation et l'entretien ont été confiés aux concessionnaires Enedis (pour l'électricité) et GRDF (pour le gaz). Piloté par des élus le SDEY veille au maintien d'un service public de distribution d'énergie performant, notamment en contrôlant les missions des concessionnaires.

Ainsi, il assure à tous les usagers un accès égal à l'énergie tout en garantissant la même qualité et la même sécurité. Il adapte également les réseaux aux besoins des utilisateurs en réalisant des travaux d'extension, de dissimulation ou encore de renforcement des réseaux. Le Syndicat d'Énergie accompagne ses communes dans la création et l'entretien de leur éclairage public, dans le développement des communications électroniques, de la mobilité électrique, etc. Le SDEY assiste les communes dans leurs projets de développement d'énergies renouvelables et de performance énergétique. Il accompagne les collectivités dans leurs projets de transformation numérique.

Ses Missions :

- Electricité : maîtrise d'ouvrage des travaux d'effacement, de renforcement, de sécurisation et d'extension des réseaux électriques
- Eclairage public : maîtrise d'ouvrage des travaux d'installations nouvelles, de rénovation et d'entretien
- Communication : construction de réseaux de communication, résorption des zones blanches de l'Yonne par la construction de pylônes de téléphonie mobile
- Gaz : développement de la desserte gazière
- SIG Système d'Information Géographique
- Mobilité électrique : création d'une infrastructure de bornes de recharge sur tout le département
- Maîtrise de la demande en énergie
- Optimisation énergétique : CEP, CEE, PCAET
- Achats groupés d'énergies (gaz naturel et électricité)

Plus d'infos : www.sdey.fr



Territoire d'énergie 90

Le syndicat été créé en 1994. A ce jour, Territoire d'Energie 90 regroupe 101 communes et emploie 11 agents.

Ses missions principales sont :

- Le contrôle de concession de distribution publique d'électricité et de gaz et la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux « secs »,
- Le conseil aux communes dans leurs projets de maîtrise de l'énergie,
- Le déploiement des bornes de recharge pour les véhicules électriques,
- Depuis 2016, la mutualisation d'achat d'énergie pour les collectivités du Territoire de Belfort.

En parallèle, le syndicat possède un service informatique et propose :

- L'assistance et la maintenance sur des logiciels métiers,
- Des formations,
- Un Service d'Information Géographique (SIG),
- Un service RGPD, relatif à la protection des données personnelles.

Plus d'infos : www.territoiredenergie90.fr

Une centrale photovoltaïque sur la Maison de santé à Bligny-sur-Ouche

BF Énergie, entreprise spécialisée dans le développement et l'exploitation de centrales photovoltaïques, a installé 200 m² de panneaux solaires sur le toit de la Maison de santé à Bligny-sur-Ouche.

Un projet en faveur de la transition énergétique

Dans le cadre de sa démarche entamée en 2013 pour devenir un Territoire à Énergie Positive (TEPos), la communauté de communes de Pouilly-en-Auxois / Bligny-sur-Ouche a mis à disposition de BF Énergie le toit de la Maison de santé afin de permettre la construction d'une centrale photovoltaïque. Cet accord offre la possibilité de produire localement de l'électricité à partir d'une source renouvelable.

En contrepartie, 3kWc sont installés indépendamment de la centrale pour que la Maison de santé puisse autoconsommer directement l'énergie produite, diminuant ainsi sa facture énergétique.

41 000 kWh produits annuellement

Pour construire cette centrale photovoltaïque, BF Énergie a fait appel à l'installateur O'SITOIT basé à Aiserey (21). 200 m² de panneaux fourniront une puissance de 36 kWc. L'énergie produite sera réinjectée dans le réseau au prix de 12,07 € du kWh (tarif fixé par décret pour une période de 20 ans). Elle permet d'alimenter 15 foyers en électricité (hors chauffage) et d'éviter l'émission de 2 tonnes de CO₂, soit les émissions d'une voiture parcourant 10 000 km.

L'investissement s'élève à 51 000 € HT, entièrement pris en charge par BF Énergie qui exploitera aussi cette centrale. La mise en service est prévue pour le printemps 2019.

Repères:

36 kWc de puissance

200 m² de panneaux

51 000 € HT d'investissements

15 foyers alimentés en électricité (hors chauffage)

BF Énergie est une société côte-d'orientienne qui investit, construit et exploite des dispositifs de production à partir d'énergies renouvelables d'origine photovoltaïque. Trois actionnaires privés constituent le capital : la SEML Côte-d'Or Énergies (47,92 %), CRYO (26,04 %) et BF Holding (26,04 %).

Côte-d'Or Énergies est une Société d'Économie Mixte Locale (SEML). 7 actionnaires, publics et privés, constituent le capital de départ : le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or (actionnaire majoritaire), la Région Bourgogne-Franche-Comté, la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté, la Caisse régionale du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, la SICAE Est de Haute Saône, Dijon Céréales et la SEML Nièvre Énergies. Elle est spécialisée dans le développement des énergies renouvelables.

Construction d'un réseau de chaleur à Bligny-sur-Ouche

Le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, via sa régie Côte-d'Or Chaleur, engage son tout premier chantier de construction d'un réseau de chaleur à Bligny-sur-Ouche. D'une longueur de 515 mètres, il desservira 6 bâtiments à partir de la prochaine saison de chauffe.

Un projet au cœur de la transition énergétique

Initié en 2013 dans le cadre de la démarche TEPos (Territoire à Énergie Positive), par la communauté de communes de Bligny-sur-Ouche, désormais fusionnée à celle de Pouilly-en-Auxois, le projet a été confié au SICECO qui le finance et l'exploite via sa Régie Côte-d'Or Chaleur. D'un montant de 590 000 € HT, dont 330 000 € de subventions (Europe, ADEME, Région, Département), il confirme l'engagement du territoire dans la transition énergétique : par rapport aux anciens systèmes de chauffage, la chaufferie permettra d'éviter le rejet de 147 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère, soit l'équivalent de 74 voitures parcourant annuellement 15 000 km.

Une énergie renouvelable locale

La production de chaleur sera issue d'une chaufferie biomasse. D'une puissance bois de 330 kW (avec un appoint fioul de 522 kW), elle alimentera le gymnase/dojo, la maison des services, les écoles publiques, le collège, le centre d'incendie et de secours et des logements Orvitis (raccordés en 2020).

Le combustible plaquette, quant à lui, sera fourni en circuit court par l'entreprise Roussel située à Valforêt (21), soit à 30 km du site. Issu de bois forestier, il se veut écologiquement responsable.

7 mois de travaux

Les travaux commencés en février devraient se poursuivre jusqu'à la fin de l'été. La construction des 515 mètres du réseau qui acheminera la chaleur auprès des différents bâtiments a été réalisée en premier. Dans l'objectif de limiter au maximum les nuisances, ce sont les tranchées desservant le collège et les écoles qui ont été creusées en premier, profitant ainsi des congés scolaires d'hiver. Les autres tranchées sont réalisées au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

En parallèle, un bâtiment de 40 m², abritant les installations techniques dont la chaudière, sera construit entre le gymnase et le centre d'incendie et de secours.

Les entreprises participant aux travaux sont locales : Bureau d'études CSI (Dijon - 21) et AAGROUP (Dijon - 21) pour la maîtrise d'œuvre ; SOCOTEC (Dijon - 21) pour le bureau de contrôle ; ACEBTP INGENEERY (Chenôve - 21) pour la coordination sécurité et protection du chantier ; STAR TERRASSEMENT (Mesmont - 21) pour le terrassement ; La Construction (Dijon - 21) pour le gros oeuvre, Labeaune SARL (Saint-Apollinaire - 21) pour l'étanchéité ; SAS Métallerie Grillot (Dracy-le-Fort - 71) pour le bardage et la serrurerie ; LGC (Marsannay-la-Côte - 21) pour le chauffage.

Info+

Le bois, une ressource disponible en Côte-d'Or

Avec 340 000 hectares de forêts couvrant 39 % de la surface du département, la Côte-d'Or est le 6ème département forestier en France. La ressource bois-énergie est utilisée en cohérence avec le développement global de la filière forêt-bois.

Chaque acteur prend soin de respecter les différents usages du bois : le bois-énergie est une valorisation des déchets du bois d'œuvre. L'approvisionnement en bois-énergie est mené dans une démarche de proximité.

Pour les collectivités, la gestion durable de leurs forêts assure le renouvellement de la ressource tout en contribuant à la préservation de l'environnement et à la création d'emplois locaux (exploitation et entretien de la forêt, fabrication du bois énergie, ...).

Contacts presse

État

Préfecture de Région : Cécile HERMIER

03 80 44 64 05 cecile.hermier@cote-dor.gouv.fr

DREAL : Patricia DROZ

03 81 21 67 18 / 07 61 20 94 79 patricia.droz@developpement-durable.gouv.fr

Région Bourgogne Franche-Comté : Marie SOUVERBIE

03 80 44 34 66 marie.souverbie@bourgognefranche-comte.fr

Direction régionale de l'ADEME Bourgogne-Franche-Comté : Elise AUCORDONNIER-MELOT

elise.aucordonnier@ademe.fr

Territoire d'énergie Bourgogne-Franche-Comté

SIDEC : Charlotte Olivier

06 47 76 54 89 c.olivier@sidec-jura.fr

SICECO : Nathalie BLANC

03 80 50 85 09 nblanc@siceco.fr

SYDED : Catherine CHORVOT

03 81 81 73 29 catherine.chorvot@syded.fr

SIEEEN : Bénédicte MARTIN

06 82 96 81 37 benedicte.martin@sieeen.fr

SIED

03 84 77 00 00 contact@sied70.fr

SYDESL : Emilie FITON-CHAVALLE

07 79 82 72 65 efitonchavalle@sydesl.fr

SDEY : Caroline LEGROS

06 40 17 03 17 c.legros@sdey.fr

Territoire d'énergie 90 : Séverine LEVY

03 39 03 43 30 slevy@territoiredenergie90.fr
